

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du**  
**Jeudi 02 novembre 2023**  
**De la commune de LA VRAIE-CROIX**

**Séance du 06 décembre 2023**

<b>Nombre de membres</b>		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

**Présents** : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET– M.PONDARD – J.CAPELLE – M.PRIME – C.ROLLAND – M.LEFORT – S.TACHEAU

**Convocation** : le 28 novembre 2023

**Absents excusés** : C.DOUET pouvoir donné à E.GEVA – M.QUATREVAUX pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.POUPET pouvoir donné à S.ROUSSELET – E BROHAN pouvoir donné à P.BOUVET – P.BONNIN pouvoir donné à J.CAPELLE

**Absents** : -

**Secrétaire de séance** : M.PONDARD a été désignée secrétaire de séance.

## SOMMAIRE

### 1 - Finance :

- a) **Taxe d'aménagement zones d'activités**
- b) **Amortissements subventions d'équipement**
- c) **Virements de crédits**
- d) **Contrats d'ouverture de comptes à terme**

### 2 - Personnel

- a) **Tableau des effectifs : augmentation durée travail agent animation**
- b) **Fixation rémunération agents recenseurs**
- c) **Prime exceptionnelle pouvoir d'achat 2023**

### 3 - Tarifs 2024 : baux – location salles - cimetière

### 4 - Data Center Morbihan Énergies

### 5 - RODP due par les opérateurs de communications électroniques

### 6 - Bâtiments groupe scolaire / serres / préau sanitaires

### 7 - Renouvellement convention multi-services FDGDON

### 8 - Désignation référents :

- **déontologue pour les élus locaux**
- **COPII Révision PLUi**

### 9 - Déclaration d'intention d'aliéner

### 10 - Schéma aménagement : Jardin de Tournay

### 11 - Travaux aménagement carrefour Ecostation : demande de subvention

### 12 - Questions diverses

## 1- FINANCE

Renouvellement de la convention pour 3 ans pour l'émission des bordereaux de bulletin de paye. Le tarif est de 7,60€ par bulletin.

*Adopté à l'unanimité*

### **a) Taxe d'aménagement zones d'activités**

Impôt local perçu par les communes et le département pour les agrandissements, installation, pour toute création de surface au-delà de 5m<sup>2</sup> et une hauteur sous plafond de plus de 1,80m. Le reversement de la taxe à la communauté de communes est facultatif. Le taux sur la commune est de 2%. Exonération partielle sur les abris de jardin.

Il est proposé de reverser 100% de cette taxe sur les zones d'activités et les projets d'équipement d'ouvrage communautaire qui sont gérées par la communauté de communes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

*Adopté à l'unanimité*

### **b) Amortissements subventions d'équipement**

Amortissement des études réalisées pour les travaux du bourg et des lotissements sur un an.

*Adopté à l'unanimité*

### **c) Virements de crédits**

Sans objet

### **d) Contrats d'ouverture de comptes à terme**

Fin 2021, des emprunts ont été contractés pour la future maison médicale (les travaux n'ont pas encore été réalisés), la vente d'immobiliers de la commune ainsi que la bonne gestion communale apportant des excédents de fonctionnement font que la trésorerie actuelle est estimée à 2.191.000€. Il est donc possible d'effectuer un placement, selon la loi de finances de 2004, pour des recettes exceptionnelles, de l'aliénation d'un élément du patrimoine, des emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité. La commune peut placer sur des comptes à terme pour des périodes de courte durée, de 6 mois ou 1 an avec des taux d'intérêts au mois.

Le Maire évoque cette situation exceptionnelle, très encadrée par la loi, aux raisons évoqués ci-dessus. La trésorerie dégagée va permettre à la collectivité de manière différée de faire face aux dépenses d'investissement liés à l'opération cœur de bourg : ilot médical, ancienne mairie et logements jouxtant la boulangerie.

Il est proposé d'ouvrir plusieurs comptes à terme pour un montant total de 700.000€ sur 6 mois pour un taux de 3,75%. Selon l'avancée des travaux, d'autres comptes pourraient être ouverts ou fermés.

*Adopté à l'unanimité*

## 2- PERSONNEL

### **a) Tableau des effectifs : augmentation durée travail agent animation**

Augmentation de la durée de travail d'un agent, pour passer de 17h25 à 32h14 (horaires annualisés)

*Adopté à l'unanimité*

### **b) Fixation rémunération agents recenseurs**

Il est proposé que chaque agent recenseur perçoive un SMIC brut mensuel, pour un contrat d'une durée d'un mois, incluant 2 journées de formation, une journée de repérage et à cela s'ajoutera le défraiement des indemnités kilométriques. La commune reçoit de l'Etat une dotation de 2 835 €, ce qui couvre à peine la moitié du coût des agents recenseurs.

*Adopté à l'unanimité*

### **c) Prime exceptionnelle pouvoir d'achat 2023**

Dans la fonction publique, il y a 3 corps d'Etat : fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale. Le versement de la prime de pouvoir d'achat relève d'une décision communale pour les agents de la fonction publique territoriale. Elle est modulable de 800 € à 300 € en fonction des rémunérations et dans le respect des plafonds définis réglementairement. L'enveloppe globale pour la commune est de 6 500€ pour 10 agents.

Cette prime est exceptionnelle pour l'année 2023 et ne sera pas forcément reconduite par l'Etat. Elle est instituée afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

En 2024, le Maire propose de retravailler sur notamment le RIFSEEP, partie intégrante de la rémunération des agents.

La délibération est un accord de principe. Le dossier devra passer en commission au centre de gestion du Morbihan. Nous devons prendre ensuite une nouvelle délibération début 2024 pour voter cette proposition.

La prime sera versée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

*Adopté à l'unanimité pour un accord de principe*

## **3 - TARIFS 2024 – baux – location salles - cimetière**

Comme chaque année, en fonction des divers indices, nous révisons les divers tarifs communaux pour cette année à venir 2024.

*Les indices :*

- Location de salles : selon indice de la consommation référence octobre + 4%
- Location de logements communaux : selon indice des loyers référence 3eme trimestre + 3,49%
- Location de commerces : selon indice des baux commerciaux référence 2ème trimestre + 6,60%
- Fermage : selon indice des baux fermage + 5,63%
- Autres bâtiments de services : selon indice de la construction référence 2ème trimestre + 7,99%
- Autres tarifs : selon indice de la consommation référence octobre + 4%

*Adopté à l'unanimité*

#### **4- DATA CENTER MORBIHAN ENERGIES**

Une délibération a déjà été prise pour intégrer ce data center. Il est proposé de donner pouvoir au maire pour intégrer la SPL Morbihan Terra Data, d'en approuver les statuts, de désigner le maire comme membre du conseil d'administration.

Le capital social de cette SPL est augmenté de 37.000 € avec les nouveaux adhérents à la SPL. La commune représentera 0,30% du capital pour 1 650 actions au prix de 1 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5- RODP DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

Redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier.

Il est proposé de fixer le tarif pour 2023 :

Pour le domaine routier

406,95 € en souterrain

62,60 € en aérien

Pour un total de 2772,34 €

*Adopté à l'unanimité*

#### **6- BATIMENTS GROUPE SCOLAIRE / SERRES / PREAU SANITAIRES**

Une commission bâtiment s'est réunie.

Concernant le hangar auprès des bâtiments des services techniques, les documents ont été déposés pour avoir le permis de construire. Le bâtiment sera équipé de panneaux solaires. Les deux serres qui sont à l'emplacement du futur bâtiment vont être mises en vente au tarif de 5 000 € (prix neuf 9000 €). Le bâtiment, tout en bois, mesurera environ 230 m<sup>2</sup>. Le permis devrait être délivré début mars s'il n'y a pas de modification à apporter.

A la suite de 2 cambriolages, le bâtiment communal est dorénavant équipé de 4 caméras de surveillance et d'un système anti-intrusion.

Le préau de la cantine avance bien, l'ossature bois du sanitaire est montée, le préau est en cours, la couverture va être posée avant les vacances scolaires. Il restera le bardage et la partie intérieure en début d'année 2024.

Dans la salle de la Glyscène, le local de loges ne dispose pas de toilettes alors que les attentes sont présentes. Il est proposé d'y faire une cloison et d'installer un WC avec lave mains. La cloison avec la porte : 1 307,84 €.

Suite au passage de la PMI au centre de loisirs, des travaux devaient être réalisés notamment sur des aspects de sécurité. Les sanitaires notamment doivent être réaménagés pour s'adapter à des enfants plus grands et favoriser l'intimité des enfants avec des cloisons. Il faut également ajouter 5 volets sur 3 512,80 € pour la classe qui n'en est pas équipée.

*Adopté à l'unanimité*

## **7- RENOUELEMENT CONVENTION MULTI-SERVICES FDGDON**

Renouvellement de la convention de 2024 à 2026, la participation annuelle est de 169,99 €, dont le montant peut être révisable.

Il est proposé de donner pouvoir au maire pour signer cette convention.

*Adopté à l'unanimité*

## **8- DESIGNATIONS REFERENTS**

### **- déontologue pour les élus locaux**

Référent déontologue au conseil communautaire : Corinne Hervé, retraitée de la fonction publique territoriale, DGS déontologue auprès du centre de gestion du 56, rémunérée par une indemnité de vacation de 80 € par dossier et des frais d'indemnité kilométrique en cas de déplacement.

Peut être saisie par voie écrite ou par mail.

*Adopté à l'unanimité*

### **- COPIL Révision PLUi**

Un cahier des charges doit être constitué pour consulter un cabinet d'études pour accompagner la communauté de communes dans la révision du PLUi. Il est proposé que le maire et Patrick Bouvet soient référents ainsi que Cécile Mauge, en charge de l'urbanisme sur la commune.

*Adopté à l'unanimité*

## **9- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Pour tout ce qui est en zone Ub, le maire peut faire préemption, mais concernant la zone Ua, c'est le conseil qui doit décider pour une préemption. Une maison du bourg est en vente, il est proposé de ne pas préempter.

*Adopté à l'unanimité*

## **10- SCHEMA AMENAGEMENT : JARDINS DE TOURNAY et cour cantine**

Projet d'aménagement de la cour de la cantine avec un espace engazonné, une table de ping-pong, des traçages au sol, des plantes aromatiques et grimpantes. Un cheminement avec pas d'âne sera mis en place pour un accès non PMR entre l'école publique et la cantine.

Une armoire sera installée sous le préau avec des jeux ainsi que des bancs.

*Adopté à l'unanimité*

Aménagement du jardin de Tournay : proposition d'un aménagement avec des jeux : installer un panier de basket sur une place de parking, une table de ping-pong, un deuxième terrain de

boules (pétanque), portiques avec balançoires, avec nid d'oiseau pour les petits, des mini agrès formant un petit parcours et un tourniquet, des tables ainsi qu'un barbecue collectif (à l'entrée du jardin pour des mesures de sécurité)

*Adopté à l'unanimité*

#### **11- TRAVAUX AMENAGEMENT CARREFOUR ECOSTATION : DEMANDE DE SUBVENTION**

L'entreprise Eiffage a fait un devis complet, pour 79.000 € HT, incluant des postes qui peuvent être réalisés par la communauté de communes afin d'amoindrir les frais et aussi utiliser des compétences communautaires que nous finançons par ailleurs.

Le démontage des murets de pierre, l'entrée et l'arrachage est réalisable par la communauté de communes pour un devis de 21.500 € avec un coût final sans doute moindre.

Les enrobées devraient être faite par l'entreprise qui réalisera le reste de l'aménagement routier. Eiffage doit refaire un devis en déduisant les postes pris en charge par la communauté de communes.

Les demandes de subvention doivent se faire en début d'année, il est donc proposé au conseil municipal d'adopter ce projet, en attendant d'avoir les tarifs précis et le montant des subventions.

*Adopté à l'unanimité*

#### **12- QUESTIONS DIVERSES**

Samedi 9 décembre : Lancement du village de Noël avec le décor mis en place par les services techniques, les décorations rajoutées par les bénévoles autour du village, les artisans à partir de 15h et vin chaud/chocolat chaud à 18h.